

Introduction

Pour une histoire environnementale de l'aménagement territorial

Patrick FOURNIER

Le concept et la pratique de l'aménagement du territoire sont fortement liés aux enjeux contemporains de l'intervention de l'État et de ses grands corps dans le développement économique. En France particulièrement, mais plus largement en Europe, l'aménagement est fréquemment associé aux politiques publiques qui ont accompagné la reconstruction à l'issue de la Seconde Guerre mondiale¹. Or les objectifs des actions menées dans ce cadre étaient principalement tournés vers le développement économique considéré comme le fondement de tout développement humain dans un cadre productiviste. La dimension environnementale de l'aménagement a été intégrée plus tardivement, au fur et à mesure que l'environnement prenait une dimension politique, notamment à partir des années 1970². Il n'en reste pas moins que l'idée d'aménagement reste fortement attachée à une vision techniciste de l'espace : création d'infrastructures, construction d'équipements et renforcement des synergies territoriales apparaissent comme des enjeux stratégiques qui relèvent de la responsabilité de ceux qui détiennent des prérogatives politiques et des compétences spécifiques. La synthèse réalisée par Marc Desportes et Antoine Picon sur l'histoire de l'aménagement du territoire français s'inscrit dans cette tradition : elle offre un panorama des grandes réalisations techniques en privilégiant une étude des caractéristiques et du rythme des changements³. L'aménagement est ainsi conçu *a priori* comme un facteur de progrès, sans que soient prises en compte les nuisances qu'il génère ni les bouleversements sociaux qu'il occasionne. Or les opérations d'aménagement ont un impact multiforme,

-
1. NONN H., *L'aménagement du territoire en Europe occidentale*, Paris, Ellipses, 2001 ; CARO P., DARD O., DAUMAS J.-C., *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, Rennes, PUR, 2002 ; JEAN Y., BAUELLE G., *L'Europe. Aménager les territoires*, Paris, Armand Colin, 2009.
 2. GAUDEMAR J.-P. de (dir.), *Environnement et aménagement du territoire*, Paris, DATAR, 1996.
 3. DESPORTES M., PICON A., *De l'espace au territoire. L'aménagement en France (xvi^e-xx^e siècles)*, Paris, PNPC, 1999.

pas toujours anticipé par ceux qui les ont initiées. Elles remettent parfois délibérément en cause des formes d'organisation économique, sociale et environnementale antérieures en modifiant les rapports de force sur le terrain.

L'aménagement d'un territoire peut se faire de diverses manières : soit par l'intervention des acteurs investis dans le territoire concerné – par exemple dans certaines opérations de déboisement ou de lutte contre les inondations –, soit par une intervention extérieure imposant des normes et des contraintes – ainsi lors de la construction de barrages ou de réseaux de transport –, soit enfin de façon mixte lorsque les acteurs locaux sont confrontés à des pouvoirs extérieurs – la mise en valeur agricole et l'aménagement urbain correspondent souvent à ces situations complexes. En géographie comme dans l'historiographie récente, c'est cependant l'approche par le haut qui a été privilégiée : l'aménagement du territoire n'atteindrait sa plénitude qu'à partir du moment où les structures étatiques seraient assez puissantes pour transcender les intérêts individuels ou la faiblesse des organisations sociales de dimension locale⁴. Ainsi, l'âge d'or de l'aménagement territorial commencerait en Europe dans l'entre-deux-guerres, notamment en Grande-Bretagne et en Italie, et s'accélérait après la Seconde Guerre mondiale, selon un modèle de planification inspiré soit du cas soviétique, soit du New Deal américain, dans un contexte de reconstruction et de restructuration des territoires⁵. Cette approche de l'aménagement par les grandes infrastructures est fortement influencée par un modèle marxiste plus ou moins assumé, mais elle est suffisamment souple pour avoir été mise en œuvre au cours de l'histoire dans le cadre de régimes politiques fondamentalement différents, depuis les dictatures fascistes jusqu'aux démocraties occidentales menant des programmes keynésiens.

Une autre démarche est-elle possible ? La dimension environnementale permet-elle de modifier la compréhension des phénomènes à l'œuvre dans les pratiques de l'aménagement au cours de l'histoire ? Quels types d'impacts socio-environnementaux de l'aménagement territorial les études historiques, dans leur diversité, permettent-elles d'appréhender ? Telles sont les questions à l'origine de cet ouvrage qui mobilise des historiens, des géographes et des archéologues.

4. REVEL J. (dir.), *L'espace français*, Paris, Le Seuil, 1989 (premier volume de BURGUIÈRE A., REVEL J. [dir.], *Histoire de la France*, Paris, Le Seuil, 1989, 5 vol.)

5. MOINDROT C., *L'aménagement du territoire en Grande-Bretagne*, Caen, faculté des Lettres, 1967 ; LOWITT R., *The New Deal in the West*, Bloomington, Indiana University Press, 1984 ; VALLAT C., « Villes neuves de l'Italie fasciste : usage et limites d'un outil de propagande », *Histoire urbaine*, 2001/2, n° 4, p. 161-182 ; GESTWA K., *Die Stalinschen Grossbauten des Kommunismus. Sowjetische Technik- und Umweltgeschichte, 1948-1967*, München, Oldenbourg Verlag, 2010.

Repenser l'impact des aménagements territoriaux dans une perspective historique : quels enjeux socio-environnementaux ?

L'histoire environnementale se prête particulièrement bien à une redéfinition conceptuelle de l'aménagement territorial et de ses conséquences. En effet, elle n'est pas la simple analyse des temporalités à l'œuvre dans les phénomènes d'interrelations des sociétés et des milieux, selon une perspective braudélienne et post-braudélienne⁶. Elle offre la possibilité de repenser les territoires comme des écosystèmes faits d'interactions multiples⁷. Dans cette perspective, l'aménagement n'est plus seulement un processus surplombant, résultant d'une action éclairée des « élites » sociales et techniques : il est aussi le résultat de multiples relations entre les acteurs sociaux à toutes les échelles, entraînant conflits et négociations⁸ ; il intègre, de façon plus ou moins consciente, les modalités de rétroaction des éléments qui constituent l'environnement transformé – les « non-humains » pour reprendre une terminologie issue de la sociologie⁹, qu'il s'agisse d'êtres vivants ou des composantes géographiques que les sociétés cherchent justement à maîtriser et à mettre au service de leurs desseins.

De nombreux travaux historiques qui ne se réclament pas forcément de l'histoire environnementale aident à comprendre les enjeux de ces rapports entre aménagement et environnement et leur très grande ancienneté. L'archéologie des paysages et la *Landscape Ecology* ont notamment cherché à définir la façon dont les structures spatiales mises en place au cours de l'Antiquité ont durablement influencé les modalités d'appropriation et d'aménagement des territoires par les sociétés¹⁰. Cette grille d'analyse pouvait conduire à des excès en négligeant la part des forces socio-économiques dans les transformations de l'environnement, mais elle a contribué à montrer le rôle durable de l'impact des aménagements anciens – processus de cadastration et de « commodification », aménagements militaires et portuaires, implantation de voies de circulation terrestres et fluviales... Les

6. BRAUDEL F., *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949 (notamment la première partie « La part du milieu »). L'héritage de Braudel est complexe et diffus : on peut le trouver aussi bien dans l'histoire rurale que dans la géographie historique : MORICEAU J.-M., *Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation, XI^e-XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2002 ; TROCHET J.-R., BOULANGER Ph., *Où en est la géographie historique ?*, Actes du colloque international tenu en Sorbonne du 12 au 14 septembre 2002, Paris, L'Harmattan, 2005. Sur les interactions sociétés-milieux, voir BECK C., DELORT R. (éd.), *Pour une histoire de l'environnement*, Paris, CNRS éd., 1991.

7. WHITE R., *The Organic Machine. The Remaking of the Columbia River*, New York, Hill and Wang, 1995.

8. FOURNIER P., LAVAUD S. (dir.), *Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2012, Flaran XXXII ; LE ROUX Th., LETTÉ M. (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit, XVIII^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2013.

9. BARBIER R., TREPOS J.-Y., « Humains et non-humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 1/2007, vol. 1, n° 1, p. 35-58.

10. FAVORY F., FICHES J.-L., VAN DER LEEUW S. (dir.), *Archéologie et systèmes socio-environnementaux. Études multiscalaires sur la vallée du Rhône dans le programme Archaeomedes*, Paris, CNRS éd., 2003.

sociétés qui héritent d'aménagements anciens ne peuvent les négliger totalement mais peuvent les transformer et leur conférer des usages nouveaux¹¹. La construction des paysages et des territoires est faite de strates multiples qui portent les traces matérielles de stratégies successives¹². Si les débats sur les formes du paysage issus notamment des recherches sur les cadastrations antiques ont pu paraître trop abstraits, ils ont eu le mérite d'attirer l'attention sur l'impact différencié des formes imposées au territoire par les aménagements humains¹³.

Ces leçons doivent donc être prises en considération par les historiens des sociétés modernes et contemporaines. Ainsi les usages patrimoniaux actuels des canaux, des ports et des citadelles de l'époque moderne constituent-ils des exemples marquants d'une redéfinition des fonctions d'aménagements anciens, avec des conséquences environnementales très différentes de celles qui avaient été envisagées initialement – développement touristique, politiques de protection rendant nécessaire la préservation d'équilibres hydrologiques dont l'utilité, initialement militaire et commerciale, est détournée¹⁴... Loin de figer l'interprétation des évolutions ou d'assimiler le temps de l'environnement à une durée dominée par des permanences contraignantes, les études qui concernent des périodes historiques plus ou moins anciennes permettent désormais de rompre avec le principe d'un aménagement conçu exclusivement comme une invention contemporaine. En outre, les aménagements récents ne peuvent plus être étudiés comme s'ils se déployaient sur un territoire vierge : leurs conséquences environnementales ne peuvent être comprises qu'en tenant compte des aménagements antérieurs. Ainsi, les modifications hydrologiques imposées aux cours d'eau¹⁵, les variations des couverts végétaux ou les pollutions anciennes accumulées dans les sols du fait d'activités industrielles ou minières¹⁶ constituent-elles des paramètres avec lesquels doivent s'accorder les transformations actuelles de l'environnement.

11. CHOUQUER G., *L'étude des paysages. Essais sur leurs formes et leur histoire*, Paris, Errance, 2000.

12. CARPENTIER V., LEVEAU Ph., *Archéologie du territoire en France. 8000 ans d'aménagements*, Paris, La Découverte, 2013.

13. Pour un exemple de cette méthodologie, voir CURSENTE B. (dir.), *Habitats et territoires du Sud*, Paris, éd. du CTHS, 2004. Dans l'article introductif, Benoît Cursente se fait l'écho des débats concernant l'interprétation des formes du paysage avec une sensibilité affichée pour les questions environnementales (« À la recherche d'une histoire écologique des campagnes méridionales »).

14. Très caractéristique est l'intérêt porté à l'héritage de Vauban dans une perspective patrimoniale : BARROS M., SALAT N., SARMANT Th., *Vauban. L'intelligence du territoire*, Paris, éd. Nicolas Chaudun et ministère de la Défense, 2006 ; MARTIN Th., VIROL M. (dir.), *Vauban, architecte de la modernité?*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007. Sur les canaux, dans une perspective patrimoniale : PINON P., *Canaux. Rivières des hommes*, Paris, R.E.M.PART/Desclée de Brouwer, 1995.

15. BURNOUF J., LEVEAU Ph. (dir.), *Fleuves et marais. Une histoire au croisement de la nature et de la culture*, Paris, éd. CTHS, 2004.

16. PUJOL H. (dir.), *Tristes mines. Impacts environnementaux et sanitaires de l'industrie extractive*, Bordeaux, Les Études Hospitalières, 2014.

Une approche d'histoire environnementale doit donc interroger les conséquences perçues mais aussi l'impact indirect des techniques déployées pour aménager un territoire et exploiter ses ressources naturelles. L'usage de procédés de domination sur l'environnement n'est jamais neutre et résulte de choix qui modifient profondément les relations écologiques dans lesquelles s'insèrent les sociétés humaines, non seulement dans le cadre des agrosystèmes théorisés par Georges Bertrand¹⁷ mais aussi dans celui des systèmes urbains et des interactions entre villes et campagnes qui constituent également des écosystèmes¹⁸. L'écologie urbaine, dans le prolongement de l'école de Chicago¹⁹, mérite en effet autant d'attention que celle des campagnes. L'étude des métabolismes urbains a ainsi permis de montrer que les flux et les transformations de matières organiques dans les espaces urbains étaient un moyen d'appréhender le fonctionnement des organismes sociaux²⁰.

Bien souvent, alors que les formes du paysage sont la résultante assez directe des rapports de pouvoir sur un territoire donné, les conséquences de l'aménagement sur les structures matérielles de l'environnement ne sont que très partiellement maîtrisées par les sociétés qui les réalisent : transformation du sol, de l'hydrologie, de l'atmosphère, de la végétation, de la faune... Ces multiples dimensions de l'impact de l'aménagement devraient donc idéalement être étudiées ensemble et au travers de temporalités emboîtées : dans le temps court des actions menées par les sociétés mais aussi dans les temps plus ou moins longs au cours desquels ces aménagements ont fortement pesé. La résilience à l'œuvre dans certains processus écologiques – par exemple dans le domaine de l'hydrologie – rend compte de la résistance des organismes qui composent un territoire à la volonté d'ordonnement des aménageurs. Toutefois, le strict retour à une situation antérieure est impossible dans la plupart des cas : de nouvelles configurations sociales, spatiales et matérielles naissent de ces recompositions.

17. BERTRAND G., « Pour une histoire écologique de la France rurale », dans DUBY G., WALLON A. (dir.), *Histoire de la France rurale*, t. 1, *Des origines à 1340*, Paris, Le Seuil, 1975, p. 34-113.

18. CRONON W., *Nature's Metropolis: Chicago and the Great West*, New York, Norton, 1992, p. 149-166.

19. MACKENZIE R. D., « L'approche écologique dans l'étude de la communauté humaine », dans JOSEPH I., GRAFMEYER Y. (éd.), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Les éditions du Champ Urbain, 1979, p. 149-166. Si l'usage du terme « écologie » a incontestablement ici une dimension métaphorique, l'étude des relations entre l'organisation sociale et les fondements matériels de l'environnement humain a initié une recherche sociologique attentive aux impacts des aménagements urbanistiques et industriels.

20. BARLES S. « Une approche métabolique de la ville, Paris, XIX^e-XX^e siècles », dans BAUDOIN T., LAISNEY F., TERADE A. (éd.), *Paris, alchimies d'une métropole*, Paris, Éd. Recherches, 2008, p. 251-268 ; KRAUSMANN F., FISCHER-KOWALSKI M., « Global Socio-metabolic Transitions », dans *Long Term Socio-Ecological Research: Studies in Society-Nature Interactions Across Spatial and Temporal Scales*, Dordrecht, Springer, 2013, p. 339-365.

Les principaux héritages historiographiques

L'histoire environnementale telle qu'on l'a écrite depuis une quarantaine d'années, d'abord aux États-Unis puis en Europe, et certains ouvrages relevant des *post colonial studies* ont apporté une contribution importante à cette « matérialité historique » en étudiant notamment la façon dont les aménagements forestiers et hydrauliques ont contribué à la transformation des rapports sociaux ou en montrant comment les phénomènes de pollution ont résulté de choix politiques conscients mais dont les effets ont très largement dépassé, à plus ou moins long terme, les objectifs affichés. Les phénomènes d'emprise agraire et de transformation des traditions culturelles dans des contextes de déplacement de la « frontière » ou de colonisation ont pu être interprétés comme des bouleversements des systèmes en place de relation à la nature pour leur en substituer de nouveaux, issus de traditions différentes, remettant ainsi en cause le mythe d'une conquête apportant un progrès uniforme par l'aménagement²¹.

L'histoire de la forêt a joué un rôle d'autant plus fondamental que le concept d'aménagement s'ancre dans une tradition ancienne de foresterie, initiée en France dès la période médiévale et renforcée par l'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669 puis par la gestion de l'administration des Eaux et Forêts suite au code forestier de 1827²². La tradition germanique de foresterie, et d'autres qui ont fait l'objet d'études précises, comme celle du Canada, confirment la place très importante qu'a prise la gestion des forêts dans l'idée même d'un aménagement impliquant des enjeux de nature très diverse : entre préservation et sylviculture la forêt apparaît très tôt comme un domaine d'intervention où se jouent des rapports de pouvoir – tels que les rapports seigneuriaux et la domination monarchique dans l'Ancien Régime. Au cours du XIX^e siècle, l'opposition entre les ingénieurs spécialisés et les populations usagères de la forêt renforce les interrogations sur les objectifs de l'aménagement : au service de quels territoires, ou de quels intérêts, la forêt doit-elle être placée ? Quels sont ses usages légitimes ? Quelles doivent être les échelles et la nature des interventions ? Ce qui est en jeu désormais est non seulement l'écologie forestière, profondément modifiée par les nouveaux modes de gestion de la forêt et les pratiques du reboisement, mais aussi les rapports sociaux qui se nouent dans les espaces

21. WHITE R., *The Middle Ground. Indians, Empires and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, New York, Cambridge University Press, 1991 ; GROVE R., *Green Imperialism. Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism, 1600-1860*, New York, Cambridge University Press, 1995 ; DAVIS D. K., *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
22. ARNOULD P., « Histoire et mémoire des aménagements forestiers », *Ingénieries. Eau, Agriculture, Territoires, Numéro spécial Aménagement Forestier*, Antony, Cemagref éd., 2002, p. 9-20 ; BOUTEFEU B., « L'aménagement forestier en France : à la recherche d'une gestion durable à travers l'histoire », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], vol. 6, n° 2, septembre 2005, mis en ligne le 1^{er} septembre 2005.

ruraux et au-delà, sur l'ensemble des bassins versants dont l'hydrologie dépend du couvert forestier²³.

À partir du milieu du xx^e siècle, d'autres enjeux théoriques apparaissent. Ils sont portés par un discours volontariste intégrant plus fortement les relations entre réflexions économiques et environnementales. Toutefois dans les faits, ces orientations ne sont pas aussi nouvelles qu'elles pourraient le sembler, même si elles ont pu être partiellement masquées par le discours techniciste des ingénieurs des Eaux et Forêts : l'exploitation économique et l'usage des forêts ont donné lieu de façon très ancienne à des rapports de force qui se sont traduits par des règlements – par exemple pour organiser les droits d'usage, régler les coupes, limiter le surpâturage²⁴. ... Si la préoccupation environnementale paraît nouvelle, c'est parce qu'elle fait désormais l'objet d'un discours prenant en compte tous les usages de la forêt, qui ne se limitent plus à ceux des paysans et des forestiers.

La gestion de l'eau a également fait l'objet de travaux spécifiques et d'autant plus variés que les aménagements hydrauliques sont de nature très diversifiée. Rivières et marais, longtemps considérés dans une perspective essentiellement économique, ont ainsi pu être étudiés comme des anthroposystèmes²⁵. Les équipements des cours d'eau, les canalisations et dérivations, la confrontation entre des usages à la fois complémentaires et concurrents relèvent d'approches encore traditionnelles mais rencontrent les interrogations de l'hydrologie sur les « mémoires » de l'eau et sur le fonctionnement des hydrosystèmes – ces derniers incluant l'ensemble des activités humaines. Le *droit de l'eau* élaboré progressivement pour faciliter le développement de la navigation, des infrastructures énergétiques et des irrigations s'est mué en une *politique de l'eau* au cours du xx^e siècle afin de repenser les interactions entre les phénomènes hydrologiques et un territoire donné, le bassin versant notamment. Dans la lignée des analyses de Richard White sur la rivière Columbia, l'historiographie des cours d'eau insiste désormais sur la vie propre des systèmes hydrauliques créés ou transformés par l'homme : le résultat ne renvoie plus à une nature originelle mais n'est pas non plus un pur produit de la culture technologique mise en œuvre²⁶.

Les zones humides, au fonctionnement tout aussi complexe que les fleuves et les rivières, participent à ces dynamiques hydrologiques.

23. CORNU P., « Déprise agraire et reboisement », *Histoire & Sociétés Rurales*, 2/2003 (vol. 20), p. 173-201.

24. CORVOL A., *L'homme aux bois : histoire des relations de l'homme et de la forêt, xvif-xx^e siècle*, Paris, Fayard, 1987 ; GARNIER F., *Terre de conquêtes : la forêt vosgienne sous l'Ancien régime*, Paris, Fayard, 2004.

25. Sur le concept d'anthroposystème : MUXART T., VIVIEN F.-D., VILLALBA B., BURNOUF J. (éd.), *Des milieux et des hommes : fragments d'histoires croisées*, Paris, Elsevier, coll. « environnement », 2003. Sur une histoire hydrologique dans la perspective ouverte par ce concept : BECK C., GUIZARD-DUCHAMP F., HEUDE J., *Lit mineur, lit majeur, lit voyageur. Mémoires et cours d'eau*, hors-série de *Revue du Nord*, Coll. Art et Archéologie, n° 14, 2009.

26. FRIOUX S. (éd.), *Fléau, ressource, exutoire : visions et usages des rivières urbaines (xviii^e-xx^e s.)*, *Géocarrefour*, vol. 85, n° 3/2010.

Considérées comme des espaces de conquête jusqu'à la fin du XIX^e siècle, elles ont progressivement révélé au cours du XX^e siècle leurs potentialités propres et leur utilité sociale au regard des exigences citadines²⁷. Elles se sont dès lors trouvées au cœur de politiques internationales de protection qui ont participé à la diffusion de l'idée d'environnement à une large échelle. Toutefois, l'artificialisation des littoraux, freinée par des législations spécifiques dans de nombreux pays dont la France – loi littoral de 1983 – reste un problème majeur à l'échelle mondiale. Ce phénomène éclaire particulièrement bien les contradictions qui se manifestent en pratique entre des exigences sociales multiples, au-delà des principes théoriques. Les usages possibles des espaces littoraux et de leurs ressources sont sans cesse transformés et redéfinis par des aménagements complexes. Ils contribuent à l'intérêt porté à l'ensemble des structures d'aménagement héritées de longs processus historiques et dont l'impact, durable, est à la fois particulièrement sensible et difficile à évaluer²⁸.

Les aménagements territoriaux induisent donc une redéfinition permanente des risques qui a fait l'objet d'enquêtes historiques spécifiques, par exemple sur les phénomènes d'inondation²⁹ : conçus dans un cadre donné pour optimiser une exploitation de ressources spécifiques, ils obligent à repenser les fonctions spatiales et les équilibres entre les différentes composantes de l'environnement. Ainsi, le forçage de certains cours d'eau, la surexploitation des ressources hydrauliques, la modification de la salinité des sols ou les phénomènes de pollution entraînent-ils l'accroissement ou le déplacement de risques environnementaux spécifiques face auxquels les populations ne sont pas démunies, mais qui accentuent les inégalités sociales³⁰.

Ce constat a conduit les historiens à s'intéresser aussi aux catastrophes et aux désastres écologiques consécutifs à des aménagements mal conçus³¹ : ruptures de barrage, érosion, pollution des sols et des eaux, assèchements non souhaités, disparition d'espèces végétales et animales, inadaptation des

27. BECK C., FRANCHOMME M., GUIZARD-DUCHAMP F., HEUDE J. (éd.), *Zones humides et villes d'hier et d'aujourd'hui : des premières cités aux fronts d'eau contemporains*, *Revue du Nord*, hors-série, collection Histoire, 2011, n° 26.

28. BECK C., BENARROUS R., DEREK J.-M., GALLICÉ A. (éd.), *Les zones humides européennes : espaces productifs d'hier et d'aujourd'hui*, Cordemais, Estuarium, 2007 ; BOCHACA M., SARRAZIN J.-L. (dir.), *Ports et littoraux de l'Europe atlantique. Transformations naturelles et aménagements humains (XIV^e-XVII^e siècles)*, Rennes, PUR, 2007 ; LESPEZ L. (éd.), *Paysages et gestion de l'eau. Sept millénaires d'histoire de vallées et de plaines littorales en Basse-Normandie*, Caen, Presses universitaires de Caen, n° spécial des *Enquêtes Rurales*, 2012.

29. CŒUR D., *La plaine de Grenoble face aux inondations. Genèse d'une politique publique du XVII^e au XIX^e siècle*, Versailles, Quae, 2008. Pour une approche plus générale : FAVIER R., GRANET-ABISSET A.-M., *Histoire et mémoire des risques naturels*, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2000.

30. Plusieurs exemples dans BALLUT Ch., FOURNIER P. (dir.), *Au fil de l'eau. Ressources, risques et gestion du Néolithique à nos jours*, Clermont-Ferrand, PUBP, coll. « Maison des Sciences de l'Homme », 2013.

31. FAVIER R., GRANET-ABISSET A.-M. (dir.), *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité*, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2005 ; FAVIER R., PEISTER Ch. (dir.), *Solidarité et assurance. Les sociétés européennes face aux catastrophes (XVII^e-XX^e s.)*, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2007.

sociétés humaines au type d'environnement et d'aménagement recherché... Toutefois, même des désastres avérés peuvent donner lieu à des interprétations complexes, comme le montre l'analyse historique et sociologique menée par Raphaël Jozan sur les « débordements » de la mer d'Aral, étude qui prend en compte les usages de la ressource depuis le XIX^e siècle³². La démarche consiste à analyser les stratégies non officielles d'usage de la ressource et les relations concrètes entre les populations de l'amont à l'aval du bassin de la mer d'Aral. Les formes d'aménagement et de partage de la ressource destinées à empêcher une guerre de l'eau entretiendraient en fait des conflits parce que les échelles d'analyse ne prennent en compte que les divisions étatiques et les statistiques produites par les États. Les catastrophes qui révèlent la fragilité des aménagements et les erreurs de localisation des implantations humaines sont d'interprétation toujours complexe : soit la critique historique est entravée par la très grande difficulté d'accès à des sources directes (ainsi pour les accidents nucléaires), soit l'événement est moins le signe de l'échec d'un aménagement singulier que le résultat d'un ensemble de paramètres échappant à une rationalité clairement exprimée (ouragans, inondations). La notion de responsabilité (morale, civile, pénale...) des aménageurs mérite cependant d'être posée dans une perspective historique et les historiens sont parfois amenés à participer aux débats publics sur ces questions³³.

Acteurs et politiques de l'aménagement : l'environnement entre droit, technique et sociétés

La question des risques environnementaux induits par des aménagements ramène l'historien vers un questionnement d'apparence plus traditionnelle : l'analyse des choix politiques, au sens large. Loin d'être le résultat d'un simple affrontement symbolique dans le champ des idées, les décisions prises en matière d'aménagement constituent une *praxis* se déroulant dans un espace matériel évolutif. Gouverner un territoire, c'est gouverner des hommes mais aussi l'épaisseur des « choses » de l'environnement qui donnent corps à ce territoire humanisé³⁴. Pour cela, les pouvoirs de toutes natures ont dû se doter d'instruments de domination des réalités matérielles et de personnels capables de les mettre en œuvre, de les perfectionner et éventuellement d'en évaluer les conséquences.

La question de l'aménagement territorial renvoie aux formes d'organisation politique et à la façon dont celles-ci construisent leur rapport au

32. JOZAN R., *Les débordements de la mer d'Aral. Une sociologie de la guerre de l'eau*, Paris, PUF, 2012.

33. Une excellente illustration de l'implication des historiens dans les débats publics et de leurs revendications à y prendre toute leur place est donnée par : PÉRET J., SAUZEAU Th., *Xynthia, ou la mémoire réveillée. Des villages charentais et vendéens face à l'océan (XVII^e-XXI^e siècle)*, La Crèche, Geste éd., 2014.

34. RADKAU J., *Nature and Power. A Global History of the Environment*, New York, Cambridge University Press, 2008 [1^{re} éd. allemande en 2002].

territoire et à ses composantes. Ainsi des études fondatrices qui ont porté sur les aménagements hydrauliques de grande ampleur³⁵ ont logiquement conduit à poser la question des formes du droit et des systèmes socio-politiques qui ont accompagné la volonté de maîtrise de l'environnement et d'accroissement de la production. Cette démarche est légitime, quelles que soient les critiques qui peuvent être émises à l'encontre des interprétations proposées. La maîtrise des grands ouvrages hydrauliques ne résulte pas forcément de la mise en œuvre de pouvoirs coercitifs comme le pensait Wittfogel; le droit féodal ou seigneurial n'est pas incompatible avec le développement de systèmes complexes et efficaces de drainage et d'irrigation comme le soutient Rosenthal lorsqu'il étudie les mutations qui se produisent en France entre les XVIII^e et XIX^e siècles. Toutefois, la manière dont les travaux sont menés et donc aussi leur impact environnemental diffèrent selon le type de droit mis en œuvre dans la mesure où le cadre juridique influence directement les acteurs et leurs objectifs. Le tournant de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle est au cœur de nombreuses interrogations parce que des mutations juridiques, politiques et techniques se produisent ensemble, mais il ne doit pas occulter d'autres moments de changements tout aussi fondamentaux comme, par exemple, la Renaissance – caractérisée par des progrès fondamentaux dans le domaine de l'aménagement hydraulique et minier – et les révolutions technologiques de la fin du XIX^e et du XX^e siècle communément rassemblées sous l'appellation de deuxième révolution industrielle. Ainsi à la Renaissance, le renforcement des cités-États italiennes et des grandes monarchies centralisées, telles la France et l'Angleterre, ainsi que l'essor d'un capitalisme international fondé sur de nouvelles techniques financières qu'incarne par exemple la puissance des Fugger, ont contribué à la mise en œuvre de processus d'aménagement à l'impact environnemental accru.

Les travaux historiques portant sur l'organisation des pouvoirs et du droit se déploient souvent dans un espace relativement abstrait où seul importe le niveau de la production : l'oubli des aspérités qu'oppose l'environnement à toute forme d'organisation territoriale conduit à négliger la complexité des réalités sociales, comme si elles étaient un facteur secondaire. Une démarche d'histoire environnementale doit donc compléter ces questionnements en les renversant : si elle conduit à penser la façon dont les pouvoirs transforment l'écologie d'un territoire en l'aménageant, elle s'interroge aussi en retour sur le façonnement des relations socio-politiques

35. WITTFOGEL K. A., *Oriental Despotism. A Comparative Study of Total Power*, New Haven, Yale University Press, 1957; MUSSET A., *De l'eau vive à l'eau morte. Enjeux techniques et culturels dans la vallée de Mexico (xvi^e-xix^e siècle)*, Paris, éd. Recherches sur les civilisations, 1991; ROSENTHAL J.-L., *The Fruits of Revolution: Property Rights, Litigation and French Agriculture, 1700-1860*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, 1991; CIRIACONO S., *Building on Water. Venice, Holland and the Construction of the European Landscape in Early Modern Times*, New York – Oxford, Berghahn Books, 2006 [1^{re} éd. italienne en 1994].

et du droit par les conceptions et les pratiques de l'aménagement et par leurs conséquences environnementales.

Bien avant que les concepts d'écologie et d'environnement ne soient formulés, la force du discours juridique permettait d'unifier des catégories diverses de représentation de la « nature » et de son appropriation par l'aménagement. Ainsi, c'est d'abord par le droit que s'est exprimée la nécessité pour les sociétés de maîtriser leur environnement. Le traité de Bartolo sur le droit d'alluvion (*Tibériade*) constitue l'une des premières expressions théoriques abouties de ce besoin croissant d'articuler le droit avec une représentation précise non seulement du territoire, mais de ses variations « naturelles³⁶ ». Un droit d'alluvion issu de l'Antiquité mais remis en vigueur et précisé dans le cadre des structures sociales médiévales et modernes a été progressivement formalisé afin de permettre d'aménager et d'exploiter le lit des cours d'eau³⁷. Le droit de l'eau rendu de plus en plus complexe par les exigences sociales offre ainsi une entrée particulièrement utile à la compréhension des conceptions et des pratiques de l'aménagement. De même, les droits communautaires et les droits d'usage sont-ils l'expression de régulations qui résultent elles-mêmes des rapports de force établis dans la gestion d'espaces aménagés³⁸. Une lecture environnementale de ces droits en fait le résultat d'équilibres fragiles dépendant de multiples facteurs sociaux et écologiques : elle donne accès à la fois aux formes d'aménagement et aux évaluations divergentes de leurs impacts.

Ainsi, l'évolution juridique a joué un rôle majeur dans la transformation du regard porté sur une « nature » de plus en plus désacralisée au cours des temps modernes³⁹, modifiant les caractéristiques des interventions sur le territoire et libérant des initiatives aux conséquences durables. Elle a accompagné l'émergence de la notion de ressources naturelles qu'elle a contribué à rendre lisible au moins autant que le discours scientifique, dans la mesure où l'appropriation de ces ressources nécessitait de les désigner et de les rattacher à un territoire considéré dans sa globalité pour les exploiter à des échelles nouvelles⁴⁰. Au XVIII^e siècle, les « richesses naturelles » sont ainsi devenues une catégorie exprimant le besoin de rechercher et d'inventorier

36. BARTOLI DE SAXOFERRATO, *Tractatus de fluminibus seu Tyberiadis, Bononiae* [Bologne], 1576. Sur ce traité fondateur : FROVA C., « Le traité de fluminibus de Bartolo da Sassoferrato (1355) », *Médiévales*, n° 36, 1999, p. 81-89.

37. BLANCHEMANCHE Ph., « Dynamique fluviale et terres neuves : le droit d'alluvion de l'Antiquité à l'époque moderne », *Revue archéologique de Narbonnaise*, supplément n° 35, 2003, p. 181-189.

38. CHARBONNIER P., COUTURIER P., FOLLAIN A., FOURNIER P. (dir.), *Les espaces collectifs dans les campagnes, XI^e-XXI^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, coll. « Histoires croisées », 2007.

39. La thèse de la désacralisation de la nature a été analysée dans WALTER F., *Catastrophes. Une histoire culturelle (XVI^e-XXI^e siècle)*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 2008.

40. Si la notion de ressources naturelles mérite encore une étude spécifique, on peut se reporter à des exemples spécifiques d'appréhension de ressources : DEMEULENAERE-DOUYÈRE Ch., STURDY D. J., *L'enquête du Régent, 1716-1718. Sciences, techniques et politique dans la France pré-industrielle*, Turnhout, Brepols, 2008 (cette enquête porte notamment sur les richesses minéralogiques et naturelles

de manière plus systématique les ressources disponibles afin de les mettre au service des forces productives, avec à terme des conséquences majeures sur l'environnement. Les États ont contribué à cette mutation en encadrant le travail d'inventaire de ces richesses naturelles, signe d'un changement d'échelle dans la mobilisation de ressources au service d'un aménagement plus complet et plus ambitieux.

Située à la croisée de nouveaux savoirs et de nouvelles stratégies de pouvoir, la transformation de la « nature » est devenue l'objet d'une expertise technique. Depuis la période moderne, celle-ci a de plus en plus souvent interféré avec les catégories juridiques et a conduit à la conception contemporaine de l'aménagement comme intervention politico-technique concertée. Certes, les révolutions techniques qui ont bouleversé les stratégies de transformation de l'environnement ont commencé dès l'Antiquité, mais jusqu'au XVI^e siècle, elles ne faisaient pas l'objet d'un discours organisé par des acteurs structurés dans le cadre d'académies, de sociétés scientifiques et de corps d'ingénieurs protégés et contrôlés par des pouvoirs supérieurs. De nouveaux acteurs de l'aménagement ont ainsi émergé à la période moderne, censés mieux maîtriser l'impact des opérations de grande envergure⁴¹. À la Renaissance, notamment dans les cités-États italiennes, puis surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le reste de l'Europe occidentale, le goût pour l'ingéniosité – conception de machines, renouvellement des techniques militaires et hydrauliques – traduit la montée du désir de transformation de la nature et du territoire⁴². Ce phénomène participe à la recomposition des pouvoirs qui accompagne la montée en puissance de structures étatiques aux dépens des relations féodales. L'environnement est alors totalement humanisé dans la mesure où les théâtres de machines et traités d'ingénieurs recomposent la « nature » dans un vocabulaire optimiste qui fait de l'artifice un moyen de réaliser la perfection « naturelle⁴³ ». La volonté d'aménagement comme expression de nouveaux pouvoirs en est une conséquence directe.

De la Renaissance à nos jours, la montée en puissance du discours et de la pratique des ingénieurs a profondément bouleversé la façon dont les sociétés ont aménagé et géré leur environnement. Le droit qui régissait les différentes formes d'aménagement a dû être profondément adapté pour répondre à des

de la France); FAGET D., *Marseille et la mer. Hommes et environnement marin (XVIII^e-XX^e siècle)*, Rennes, PUR, 2011 (voir notamment chapitre II, « Les ressources comme enjeu », p. 51-107).

41. BUISSERET D., *Ingénieurs et fortifications avant Vauban. L'organisation d'un service royal aux XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, CTHS éd., 2002.

42. VÉRIN H., *La gloire des ingénieurs. L'intelligence technique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993; BRIOIST P., *Léonard de Vinci, homme de guerre*, Paris, Alma, 2013.

43. DOLZA L., VÉRIN H., « Figurer la mécanique: l'énigme des théâtres de machines de la Renaissance », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2/2004, n° 51-2, p. 7-37. Les théâtres de machines sont un genre de la littérature technique né dans les années 1570 et qui disparaît vers 1770. Leur âge d'or s'étend de 1570 à 1620 environ. Il s'agit de recueils de gravures commentées pour permettre la réalisation de machines complexes dont l'auteur se déclare l'inventeur. Né en Italie et en France, le genre se diffuse après le milieu du XVII^e siècle dans les pays germaniques et les Flandres.

besoins créés par les nouvelles possibilités techniques. La recherche d'une rationalité supérieure s'est souvent faite au nom de principes généraux considérés comme universels : les grandes entreprises de bonification dans les campagnes et la gestion de l'assainissement dans les villes en fournissent des exemples majeurs⁴⁴. Les sociétés coloniales ont été soumises à des normes issues des centres de pouvoir occidentaux. L'autorité des ingénieurs ne s'est pas substituée à celle des pouvoirs politiques mais a été à l'origine du développement, dans l'espace public, de nouvelles normes techniques, sanitaires et environnementales par rapport auxquelles le discours politique devait se positionner. Ainsi l'hygiénisme, l'industrialisme, l'unification territoriale par les voies de communication et la politique énergétique sont devenus des enjeux majeurs de la bonne gouvernance : l'aménagement n'était plus un domaine séparé de l'action publique mais l'une de ses justifications majeures⁴⁵. Le rôle des entreprises dans lesquelles se déployaient les compétences techniques et évoluaient de nouveaux acteurs de l'aménagement s'en est trouvé considérablement accru, par exemple dans les domaines de la gestion de l'eau et de l'énergie⁴⁶. Les relations entre compétences publiques et compétences privées sont devenues particulièrement complexes et sensibles dans le domaine environnemental.

Avec l'émergence des concepts d'écologie au XIX^e siècle et d'environnement au XX^e siècle s'est posée la question de la compatibilité entre les aménagements qui accompagnent le développement technico-économique et la préservation d'équilibres considérés comme fondamentaux bien qu'ils soient toujours provisoires. Les techniciens spécialistes de l'aménagement ont été confrontés à des acteurs multiples, nouveaux ou mieux organisés, puisque les sociétés connaissaient des bouleversements structurels sans précédent, qui leur ont opposé des résistances plus ou moins vives. Ainsi des associations locales ont-elles pu trouver des réponses collectives à des interventions extérieures pour faire entendre leur propre conception de l'aménagement⁴⁷. De nouvelles catégories de pensée et de discours sont apparues depuis le XVIII^e siècle, mais souvent bien plus récemment, traduisant des clivages sociaux profonds : la « déforestation », la « pollution » des sols, des eaux et de l'air, l'épuisement des « ressources fossiles », la perte de « biodiversité », l'« urbanisation » non maîtrisée sont des phénomènes qui ont été considérés avec davantage d'attention par les pouvoirs publics à partir du moment

44. BARLES S., *La ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIII^e-XIX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999 ; FRIoux S., *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, PUF, 2013.

45. PESSIS C., TOPÇU S., BONNEUIL Ch. (dir.), *Une autre histoire des Trente Glorieuses. Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2013.

46. DAUMAS J.-C., MIOCHE Ph., « Histoire des entreprises et environnement : une frontière pour la recherche », *Entreprises et Histoire*, 2004/1, n° 35, p. 69-88 ; BOULLET D., *Entreprises et environnement en France de 1960 à 1990 : les chemins d'une prise de conscience*, Genève-Paris, Droz, 2006.

47. OSTROM E., *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 1990.

où ils ont été nommés et intégrés dans un discours technique et scientifique, puis social et politique. Ces évolutions permettent de comprendre pourquoi le concept d'environnement est encore souvent interprété dans une perspective conservacionniste : protéger le « patrimoine naturel » serait le soustraire à des atteintes qui résultent des grands aménagements agricoles et/ou industriels⁴⁸. Ainsi l'histoire éclaire-t-elle l'ambivalence des pratiques et des représentations des sociétés occidentales contemporaines face au rôle des aménagements territoriaux opérés avec des moyens techniques démultipliés.



Écrire l'histoire des relations entre aménagement et environnement ne consiste donc pas à définir une position catégorique sur le bien-fondé de telle ou telle opération. Elle doit plutôt se fixer pour objectif d'analyser et de contextualiser l'impact environnemental d'opérations structurées d'aménagement. La conscience proprement environnementale est certes récente, mais les pratiques d'aménagement peuvent être confrontées aux savoirs dans des contextes variés afin de mesurer la façon dont les acteurs de ces aménagements ont perçu les implications de leurs actions. Il faut notamment prêter une attention particulière aux échelles spatiales et temporelles d'intervention, aux intentions des différents acteurs et aux affrontements sociaux auxquels les travaux d'aménagement ont pu donner lieu : entre les objectifs poursuivis et les résultats obtenus, l'écart doit être mesuré à l'aune de critères croisés car les appréciations varient en fonction du positionnement des acteurs sociaux. Les techniques mises en œuvre au cours des opérations d'aménagement résultent d'arbitrages entre les acteurs territoriaux : les choix opérés sont porteurs d'intentions politiques et sociales.

Depuis les années 1970, des instruments théoriques venus des sciences économiques et sociales ont remis en cause avec vigueur l'interprétation positiviste de l'aménagement. Le philosophe André Gorz et l'économiste Nicholas Georgescu-Roegen ont ainsi cherché à définir les critères d'une bonne gouvernance des ressources dans le cadre d'une décroissance qui préconisait l'invention de nouveaux modèles de développement humain, remettant en cause la nécessité de grands aménagements destructeurs de richesses à moyen et long terme⁴⁹. Certains auteurs comme Christopher Stone⁵⁰ et Michel Serres⁵¹ ont cherché à repenser le droit pour faire des

48. BLANC G., « Protection de la nation et construction de la nature : une histoire des parcs nationaux français depuis 1960 (Cévennes, Pyrénées et Vanoise) », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, n° 107, 2010, p. 131-144.

49. GORZ A., *Écologie et politique*, Paris, Le Seuil, 1978 ; GEORGESCU-ROEGEN N., *Demain la décroissance. Entropie, écologie, économie*, traduction et édition GRINEVALD J. et RENS I., Lausanne, Pierre-Marcel Favre, 1979.

50. STONE Ch., *Should Trees Have Standing? Law, Morality and the Environment*, Oxford, Oxford University Press, 2010 [Le premier article de Ch. Stone sur ce sujet date de 1972].

51. SERRES M., *Le contrat naturel*, Paris, Julliard, 1990. Sur la critique philosophique du concept de contrat naturel : ROGER A., GUÉRY F. (dir.), *Maîtres et protecteurs de la nature*, Seyssel, Champ Vallon, 1991.

« objets naturels » des « sujets de droit ». Si ces positions radicales sont restées minoritaires, elles ont accompagné la formulation d'un droit de l'environnement dans des cadres nationaux et internationaux – conférence de Stockholm en 1972, sommet de la terre à Rio en 1992...

Toutefois, ces positions théoriques ne peuvent pas rendre compte de la complexité des processus historiques d'aménagement et de leurs impacts environnementaux. Des questionnements apparemment récents et rendus audibles par les enjeux du développement contemporain peuvent être appliqués à des sociétés plus anciennes qui n'avaient pas les instruments conceptuels pour les formuler; les expériences passées peuvent à leur tour éclairer les situations et les choix contemporains. L'histoire donne à comprendre des configurations dynamiques de savoirs et de pouvoirs. Elle éclaire les imbrications entre les capacités technologiques d'aménagement et les formes d'appropriation des territoires et des environnements. Elle permet de connaître l'héritage des actions, des droits et des représentations constitutif de l'épaisseur des réalités environnementales. À ce titre, elle peut, aux côtés d'autres sciences sociales, aider les politiques, les experts et les sociétés civiles à trouver des solutions aux problèmes posés par les aménagements en faisant un inventaire contextualisé et le plus précis possible des paramètres en jeu.

Les chapitres de cet ouvrage entendent répondre aux exigences de cette histoire environnementale de l'aménagement. Le cadre d'analyse est centré sur les sociétés occidentales, principalement en France et en Europe, avec des éclairages complémentaires sur des espaces qui obéissent à des modes de représentation similaires, parfois directement importés des métropoles (Liban, Guyane française, Californie). Ce choix d'étudier des territoires dans lesquels s'est historiquement déployée une volonté précoce de maîtrise de la nature par la technique est volontaire et assumé. Une attention particulière est portée aux conséquences sur les populations des transformations de l'environnement (mutation des structures agraires, foncières et urbaines, modifications de l'accès aux ressources, déplacements de populations...), ce qui inclut les réactions sociales et politiques aux aménagements (contestations, mouvements de résistance, production de savoirs réflexifs...) La structure de l'ouvrage rend compte des champs historiographiques dominants: appréhension globale à l'échelle d'un territoire, ce qui n'exclut pas l'étude d'« objets » spécifiques; étude des enjeux environnementaux concernant les cours d'eau, préoccupation à la fois ancienne et prégnante dans le monde contemporain; approche des questions urbaines et portuaires qui parachève la rupture avec une vision naturaliste de l'environnement.